

Conseil Municipal du Lundi 22 mai 2023 à 19h

Présents : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot, Christine Reboul, Maxime Flayol, Nathalie Causse, Sylvette Foubert, Marc Yaguiyan,

Excusés : Michel Thibon Procuration à Thierry Vuillemot
 Marie-Anne Védrières Procuration à Nathalie Causse
 Marianne Jay Procuration à Philippe Flayol

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2023

Demande d'ajout d'un point : Admissions en Non-Valeurs budget de la commune et budget de l'eau

- **Délibérations Commune:**

1. Tarif des repas de la cantine

Le Conseil Départemental de la Lozère nous a informé qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les repas nous étaient facturés à 4.65€ l'unité, soit une augmentation de 0.15€. A savoir qu'à ce coût, il faut ajouter le transport de ces repas du collège à l'école, ainsi que le personnel communal (ATSEM) qui s'occupe du temps « cantine ». La municipalité augmentera de 10 cents (au lieu de 15) les repas. Nous n'avons pas souhaité répercuter ce coût en cours d'année scolaire. Les modifications de tarifs prendront effet à la rentrée de septembre 2023.

A ce jour et depuis 2017, les tarifs appliqués par la commune sont :

- Repas enfants : 2.90€
- Repas adultes (enseignants, intervenants extérieurs...) : 4.85€

A la rentrée, ils seront de :

- Repas enfants : 3.00 €
- Repas adultes (enseignants, intervenants extérieurs...) : 4.85€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Création, suppression et modification des postes d'Atsem

Depuis la démission de l'agent d'entretien des locaux de l'école et de la mairie, ce sont les Atsems qui ont pris en charge cette mission, et sont rémunérées en heures complémentaires sur leur poste d'Atsem. Il convient de refaire des contrats intégrant les modifications nécessaires afin de différencier les 2 postes « ATSEM école » et « Adjoint technique mairie » :

- ATSEM:

- Créer 2 emplois permanents d'ATSEM avec une durée hebdomadaire de service de 20.41heures annualisées (pour ajouter les heures de ménage de l'école).
- Supprimer les 2 emplois d'Adjoints techniques des établissements d'enseignements (17,04 heures annualisées).

- Adjoint technique:

- Créer 2 emplois permanents d'Adjoints techniques avec une durée hebdomadaire de service de 4 heures.

- Supprimer l'emploi d'Adjoint technique (8 heures annualisées).

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

3. Point ajouté : admission en non-valeur : 2.5€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

- **Délibérations Budget Eau:**

4. Point ajouté : admission en non-valeur : 0.26€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

5.- Règlement de l'eau

Le règlement mis en place s'inspire des propositions du SATEP (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Ouvrages d'Eau Potable). Il a comme objectif d'établir une règle identique pour tous et de clarifier les droits et devoirs de chacune des parties.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Actions et Projets :

- Elections sénatoriales dimanche 24 septembre 2023 : désignation d'un délégué et de 3 suppléants le vendredi 09 juin 2023, convocation du CM prévue à 11h.

Candidatures : - Délégué : Marc Yaguiyan ,

- Suppléants : Michel Thibon, Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrières

- Proposition du SDEE d'une solution groupée de fourniture d'électricité pour l'année 2025

- Enquête publique du PLUI : Le prochain conseil communautaire votera le PLUI

- Bibliothèque : Les travaux suivent leur cour, l'AEP et l'assainissement sont réalisés. La dalle du 1^{er} étage est commandée. Les devis des achats d'équipements mobilier et informatique sont prêts.

- Eau : la mairie travaille avec Foncia Conseil Aménagement pour créer des servitudes de passages lorsque les nouvelles installations traverseront des propriétés privées.

- Travaux : Un rapport du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) sur les ouvrages d'art sur la voie publique conduit la municipalité à rénover et sécuriser les abords du pont de la mairie. Le pont, quant à lui, est en bon état. Le financement sera pour partie sur le budget voirie, nous ferons également un dossier en amende de police, espérant atteindre 60% de subvention.

Les travaux sont prévus pour 2024.

- Marché de St Roman : il reprendra le mercredi matin à partir du 28 juin.

- PSC1 : La commune de Moissac VF organise une session de formation aux gestes de premiers secours (réf. Bulletin Municipal n°105-Février 2023) : la formation sera assurée par les Sapeurs-Pompiers de Saint Etienne VF et aura lieu dans la salle polyvalente de la mairie de Moissac VF.

La séance est levée à 21h15

